

N analyse : 63998-19-3500 Type analyse : D2CL_C

 Origine échantillon : FLORIMONT Point surveillance : 197
Ateliers municipaux. Impasse des trois roches

Installation : COURTELEVANT (UDI)

eau traitée au chlore (U.G.E.) CC SUD TERRITOIRE

prélevé sous accréditation par Mr Charmoillaux (CHA) Laboratoire PMA

Date de prélèvement : 06/08/2019 à 08h35

Date de réception : 06/08/2019 à 11h25

Date de début des essais : 06/08/2019 à 13h00

 ARS BOURGOGNE FRANCHE COMTE
UNITE SANTE ENVIRONNEMENT NFC
8 RUE HEIM CS 90247
90005 BELFORT CEDEX

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Pour déclarer, ou non, la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
Les déclarations de conformité ne sont pas couvertes par l'accréditation.
Référence méthode(s) prélèvement : FD T 90-520 / NF EN ISO 19458(T 90-480)

METAUX ET MICROPOLLUANTS MINERAUX		Labo (1)	Valeur (2)	Incertitude	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Méthode
(*)	Nickel	A	74		µg/l	20		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O0845LAB)
(*)	Plomb	A	35		µg/l	10		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O0845LAB)

 (1) Laboratoire de réalisation de l'analyse (n° accréditation)
A=Laboratoire Pays de Montbéliard Agglomération (1-6554)

La liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr

 (2) Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification.
NC : somme non cumulable (tous les éléments de la somme sont inférieurs aux limites de quantification)
(*) indique que le paramètre est couvert par l'accréditation.
Les incertitudes sont disponibles sur demande.

 Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.
Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'essai et tels qu'ils ont été reçus.

analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire conformément au code de la santé publique
CONCLUSIONS Eau non conforme aux limites de qualité

 Isabelle CUVIER
Coordinatrice